

Paris, le 18 mars 2020

Objet : fermeture de marchés

Monsieur le Maire,
Madame la Maire,

Dans le contexte ambiant, nous souhaitons vous sensibiliser sur les décisions de fermetures de marchés alimentaires.

Nous tenons à vous rappeler que la filière alimentaire et les produits frais en particulier sont des secteurs prioritaires en cette période de crise sanitaire.

Sachez que la profession de crémier-fromager appartient à l'Interprofession laitière (CNIEL), à l'interprofession des œufs (CNPO) et à la Confédération Générale de l'Alimentation en Détail (CGAD) qui est en conférence téléphonique journalière avec le Ministre de l'Economie, Bruno Lemaire et le Ministre de l'Agriculture Didier Guillaume afin de faire le point sur les difficultés recensées.

A cet égard, les ministres ont été surpris d'apprendre qu'un certain nombre de maires avait décidé d'interdire sine die la tenue des marchés. Les commerces alimentaires sur éventaire et marché, pourtant édictés comme l'un des secteurs devant rester ouverts par l'arrêté ministériel du 15 mars dernier (copie jointe), se voient ainsi empêchés de remplir leur responsabilité visant à assurer la continuité de la distribution des denrées alimentaires et en particulier celles des produits frais nécessaires à la population. Cette impérieuse nécessité a été réaffirmé par le Ministre de l'Intérieur aux préfets dans un télégramme du 17 mars dernier (copie jointe).

Nul besoin de vous rappeler que, dans ce contexte précis, ces commerçants exerçant leur activité sur les marchés, permettent de désengorger les grandes et moyennes surfaces actuellement prises d'assaut, d'aider les populations les plus fragiles à se nourrir près de chez elles et contribuent également au maintien de l'activité des filières alimentaires de produits frais.

La mesure que vous avez prise est d'autant moins fondée que seuls les commerçants alimentaires sont autorisés à déballer sur le marché, ce qui permet d'assurer au mieux les mesures de distanciation nécessaires à la sécurité sanitaire de nos concitoyens.

En conséquence, nous vous demandons instamment de revoir votre position et de permettre aux commerçants alimentaires sur éventaire et marché de pouvoir déballer aux lieux et horaires habituels.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre demande, je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de notre parfaite considération.



Claude MARET
Président de la Fédération des
Fromagers de France